RÉFORME DE

L'ASSURANCE CHÔMAGE

UNE RÉFORME CONTRE LES CADRES

pôle emploi

JUIN 2019

Le Premier ministre Édouard Philippe et la ministre du Travail Muriel Pénicaud ont exposé les principales mesures de la réforme de l'assurance chômage qui entreront en vigueur le **1er novembre 2019**

Le gouvernement veut obtenir **3,9 MILLIARDS €** d'économie sur 3 ans

Les salariés devront travailler **6 MOIS SUR 24 MOIS** pour bénéficier d'une allocation chômage

Les salariés dont le revenu est supérieur à **4 500€ BRUT PAR MOIS** subiront une baisse

EN DURCISSANT L'ACCÈS AUX DROITS des demandeurs d'emploi indemnisés

CONTRE 4 MOIS sur 28 mois actuellement

DE 30% DE LEURS ALLOCATIONS dès le 7ème mois

QUI EST CONCERNÉ ?

1. SALARIÉS GAGNANT PLUS DE **4 500€** BRUT PAR MOIS
2. SALARIÉS ÂGÉS DE MOINS DE **57 ANS**
3. SALARIÉS BÉNÉFICIANTS D'UNE ALLOCATION CHÔMAGE **SUPÉRIEURE À 2 261€ NET**

SOIT PLUS DE **36%** DES CADRES

LA DÉGRESSIVITÉ DES ALLOCATIONS

Sarah perd son emploi de juriste à 4 500€ BRUT / MOIS

Charles perd son emploi de responsable de com à 7 000€ BRUT / MOIS

Ciriac perd son emploi de directeur marketing à 10 000€ BRUT / MOIS

1 — 6 PREMIERS MOIS D'ALLOCATION

Sarah	Charles	Ciriac
2 281€ D'ALLOCATIONS — SOIT 65% DE SON SALAIRE NET	3 549€ D'ALLOCATIONS — SOIT 65% DE SON SALAIRE NET	5 070€ D'ALLOCATIONS — SOIT 65% DE SON SALAIRE NET

2 — À PARTIR DU 7ÈME MOIS

Sarah	Charles	Ciriac
2 261€ D'ALLOCATIONS — BAISSE DE 30%	2 484€ D'ALLOCATIONS — BAISSE DE 30%	3 549€ D'ALLOCATIONS — BAISSE DE 30%
Limite du plancher : 2 261€		
-20€ / MOIS	-1 065€ / MOIS	-1 521€ / MOIS

DES MESURES INJUSTES ET INEFFICACES

LES CADRES

CONTRIBUTION

contribuent au ***financement*** *de* **45% DE L'ASSURANCE CHÔMAGE**

DÉPENSES	DÉPENSES	DÉPENSES
Ils consomment moins de **21% DES RESSOURCES**	*Ils sont moins de* **7%** À BÉNÉFICIER D'UNE ASSURANCE CHÔMAGE	*Ils sont seulement* **0,05%** À TOUCHER L'ALLOCATION MAXIMALE DE 6 615€ NET / MOIS

LES IMPACTS

RENFORCE LA PRÉCARITÉ
1,2 MILLIONS de salariés seront frappés par cette réforme

PÉNALISE LES JEUNES CADRES SÉNIORS
20% connaissent le chômage de longue durée

FRAGILISE L'ENGAGEMENT
La dégressivité joue **CONTRE** *la hausse des salaires*

LES SOLUTIONS DÉFENDUES PAR FO

NE PLUS PLAFONNER les cotisations à l'assurance chômage	*Les salaires au delà de* **13 508€ BRUT** par mois doivent contribuer au **financement de l'assurance-chômage**	*Cette mesure apporterait* **76,1 MILLIONS€** de ressources supplémentaires par an au régime de l'assurance-chômage
TENIR COMPTE DES EFFORTS FINANCIERS Engagés par l'assurance chômage	*L'assurance-chômage* **CONTRIBUE À 10%** de ses ressources au financement de Pôle Emploi	*Soit un montant de* **3,3 MILLIARDS €** 59% du budget de fonctionnement de Pôle Emploi
INSTAURER UN "BONUS / MALUS" Moduler les cotisations patronales	*Moduler les* **COTISATIONS PATRONALES** en fonction d'un ratio CDD / CDI	*Une ressource de* **400 MILLIONS €** en moyenne par an

CONCLUSION

La dégressivité des allocations chômage des cadres est une mesure économiquement inefficace et socialement injuste.

Elle présente les cadres comme les profiteurs d'un système dont ils sont pourtant les principaux financeurs.

FO Cadres

CONTRE LA DÉGRESSIVITÉ

AGISSONS ENSEMBLE

FO-Cadres — @FOCadres — FO-Cadres